



Mobilisation collective pour le développement rural

PRÉSERVATION DE L'ÉLEVAGE EXTENSIF EN MILIEUX HUMIDES

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE EN ZONE HUMIDE

Fiche n°1 : Présentation de l'outil AFP
et intérêts en zone humide

Fiche de capitalisation réalisée par le Forum des
Marais Atlantiques et l'AFP du marais de Brouage

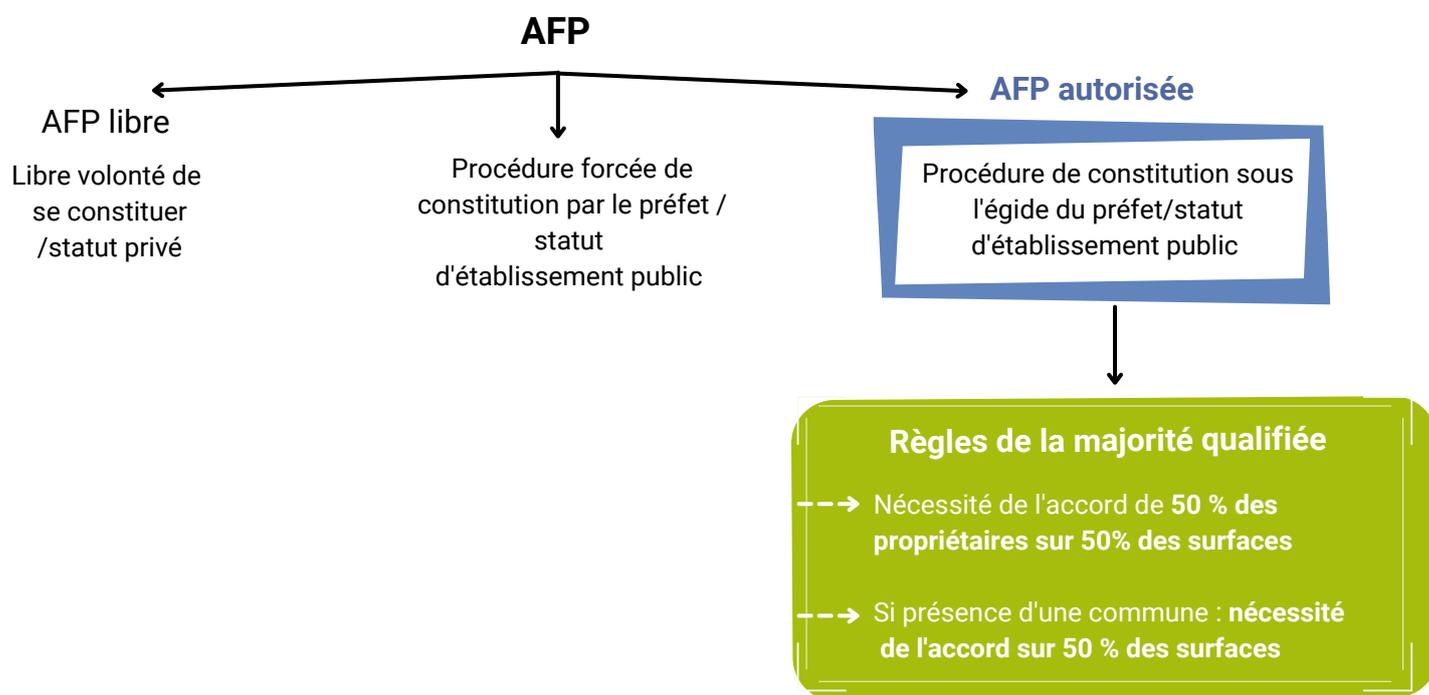
Septembre 2021



Qu'est-ce qu'une Association Foncière Pastorale?

 Loi pastorale de 1972 : création des premières AFP

- Une association foncière pastorale désigne un **regroupement de propriétaires fonciers privés ou publics** au sein d'un périmètre agro-pastoral.
- Elle fait partie de la « famille » **des associations syndicales de propriétaires**. Ce n'est donc en aucun cas une association type Loi 1901. Il existe 3 formes d' AFP dont la plus commune est l'AFP autorisée.



Objectifs d'une AFP

- **Redynamiser la vie agricole locale** en déclin liée au renouvellement des générations, à la déprise agricole
- **Faciliter l'accès au foncier agricole** dans des zones où la complexité foncière est un frein
- **Mener des travaux d'intérêt collectif** pour améliorer les conditions d'exploitation et pour apporter une plus-value sur le territoire

L'AFP : des intérêts différents selon les acteurs



Pour l'éleveur non propriétaire :

- Accès sécurisé à des terres pour l'élevage
- Un seul interlocuteur au lieu d'une multitude de propriétaires
- Coût locatif attractif dans le cas de remise en état de la parcelle
- Facilité pour l'installation de nouveaux éleveurs, l'échange de parcelles



Pour le propriétaire :

- Mise en valeur des terres et remise en état des parcelles en friche
- Travaux d'intérêt collectif permettant d'optimiser les coûts d'entretien **tout en conservant les droits de propriété et d'usages**
- Délégation de la gestion locative pouvant être contraignante pour un propriétaire



Pour la commune :

- Création ou maintien du dynamisme agricole et économique
- Outil de médiation locale
- Travaux d'intérêt collectif pour des usages agricoles et autres (touristique/ environnemental)

Gouvernance d'une Association Foncière Pastorale

➤ AFP

L'**Assemblée Générale** est l'**organe souverain** de l'ensemble des propriétaires **délibérant sur certaines propositions du Syndicat**.

Elle **arbitre** notamment sur des propositions de dissolution ou modification de l'**acte d'association** (révision du périmètre, ajustement des statuts).

Le **Syndicat** est l'**organe de gestion** s'occupant des "affaires courantes" de l'AFP : **budget, commissions** d'appel d'offres et de travaux, **conditions locatives** des terres, convention de **travaux**, répartition des **dépenses**.

Il est constitué de représentants de propriétaires élisant le **Président et le Vice-Président**.



L'AFP autorisée du marais de Brouage : une lère en zone humide



association
foncière pastorale
des marais de Brouage

➤ Création en **2019** sur un périmètre de **7000 hectares** avec l'Union des Marais de Brouage (association syndicale de propriétaires) comme structure chef de file lors de la procédure de création de l'AFP

➤ Objectifs :

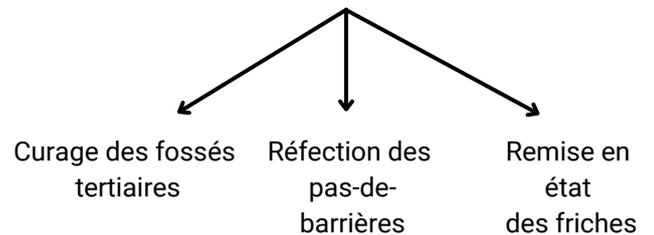
- Favoriser le **maintien de l'élevage extensif**
- **Lutter** contre le **morcellement** et l'isolement du foncier
- **Mettre en valeur des terres** agricoles délaissées
- Réaliser des **programmes collectifs d'entretien**



➤ Gestion collective foncière :

- Aide à la **gestion locale**,
- Accompagnement pour des **échanges de parcelles** et pour des **installations**,
- **Veille foncière** en liens avec d'autres opérateurs fonciers du territoire (SAFER, CEN, CLRL)

➤ Travaux collectifs



Retour d'expérience :

- > **Meilleure acceptabilité** en rendant **volontaire** la délégation par les propriétaires de la gestion foncière de leurs parcelles à l'AFP (et non automatique)
- > Choix de demander, **pour ceux qui sollicitent les services de l'AFP**, une **faible redevance sur le loyer** du contrat de location géré par l'AFP et une modique **contribution sur les travaux collectifs** réalisés



Procédure de création chronophage : environ **2-3 ans** et **normée**

Besoin d'instaurer un **partenariat avec les services de l'État hors montagne** pour mener à bien la procédure **parfois peu connue**

Besoin de la **reconnaissance du statut** de communes à " **vocation pastorale**"

REFERENCES

AGTER France (2010). *Les associations foncières pastorales. Un exemple dans le département du Lot.* Repéré à http://www.agter.org/bdf/fr/corpus_chemin/fiche-chemin-140.html

Association Française de Pastoralisme. (2011) Guide des associations foncières pastorales. Repéré à <http://cardere.fr/doc/XclasseurAFP.pdf>

Laurence Barthe et Corinne Eychenne. (2018). *Les associations foncières pastorales : un dispositif de gouvernance concrète du foncier dans les territoires de montagne.* EchoGéo, 43. Repéré à <http://journals.openedition.org/echogeo/15228> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/echogeo.1522>

Chambre d'agriculture de Haute Garonne (2020). *Un outil original de structuration du foncier : l'Association Foncière Pastorale.* Repéré à https://haute-garonne.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/069_Inst-Haute-Garonne/CDA31/5_Territoires/Montagne_Pastoralisme/CA31_fiche_AFP.pdf

Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes. (2009). *Qu'est-ce qu'une association foncière pastorale?* Repéré à <http://www.hautes-alpes.gouv.fr/qu-est-ce-qu-une-association-fonciere-pastorale-a1885.html>

Fédération de pastoralisme de l'Ariège. (2017). Questions/Réponses en vue de la création d'une association foncière pastorale à Aulus-les-Bains. Repéré à <http://auluslesbains.com/wp-content/uploads/2017/03/Questionnaire-pour-Cr%C3%A9ation-dune-AFP-sur-AULUS.pdf>

Pour aller plus loin

Fiche n°2 : Conseils et recommandations pour créer une AFP en zone humide



Contacts



Carlos Origilia : c.origilia@agglo-rochefortocean.fr



Pôle agro-écologie : agroecologie@forum-marais-atl.com